

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°20-2025

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt-cinq et le seize juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15 présents : 14 votants : 15 <u>Date convocation</u> 10/06/2025 <u>Date d'affichage</u> 10/06/2025	<b>ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS :</b> Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Sébastien MARTINEZ (pouvoir à Pierre ALBINET), Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Lina POUGET
Secrétaire de séance : Philippe CHABBAL	

### OBJET : Délibération pour la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap sur le temps de pause méridienne

Monsieur le Maire rappelle que des élèves de l'école de Terssac peuvent avoir besoin d'un accompagnement sur le temps de pause méridienne, en raison de leur handicap.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le rectorat de l'académie de Toulouse, une convention relative à l'intervention d'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne à l'école

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec le rectorat de l'académie de Toulouse relative à l'intervention d'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne à l'école

Le Secrétaire,



Philippe CHABBAL



Le Maire



Yves CHAPRON